



# CONTRAT CONSERVES VOLAILLES Du 8 mars 2024 au vendredi 13 décembre 2024

Producteur :  
**Sylvain BARBERY – Ferme du Pignon Blanc - 91410 CORBREUSE**

Un exemplaire signé avec les chèques est à envoyer au 27 route de granville 91530 Le Val St Germain ou à remettre

Référente : Hélène PERRIN Tel : 06 84 23 47 42 courriel : helene.perrin@gmail.com

Nom de l'adhérent : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Téléphone : .....

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), membre de l'association « Amaplace » de Breuillet, après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et acquitté ma cotisation 2023/2024, confirme mon contrat pour les conserves à partir de produits de l'élevage de la ferme de Sylvain BARBERY. **Je m'engage à réceptionner, lors des distributions sélectionnées les produits commandés.**

Produit		08 mars	28 juin	20 sept	13 déc	Nb Prod.	Prix unitaires TTC	Montant	
Rillettes de Poulet (180g)	Nature						7.00€	, 0€	
	Citron confit						7.00€	, 0€	
	Olives / Ail des ours						7.00€	, 0€	
	Tomates séchées / herbes de Provence						7.00€	, 0€	
	Piment doux						7.00€	, 0€	
Rillettes de poule nature (180g)							7.00€	, 0€	
Rillettes de pintade nature (180g)							8,50€	, 0€	
Terrine de poule au Pommeau (180g)							7.00€	, 0€	
Gésiers confits (200g égouttés)							10,90€	, 0€	
Saucisses lentilles (800g)							15.00€	, 0€	
Poule normande au Camembert (800g)							15.00€	, 0€	
		Banque :						TOTAL	, 0€
Nombre de chèques (1,2 ou 3) :		N° chèque :							

L'adhérent.e joint à ce contrat signé, entre **1 et 3 chèques à l'ordre de Sylvain BARBERY, datés du jour de leur création.**

Les chèques sont remis par la référente de l'Amap au producteur, à l'initialisation du contrat pour le 1er puis répartis sur le temps restant.

**Horaires de distribution couplés avec la distribution maraîchère : vendredi de 18h30 à 19h30  
Lieu : rue des prairies – Bungalow à l'arrière des tennis couverts du gymnase Ruy 91650 BREUILLET**

*En cas d'absence lors d'une distribution, l'adhérent.e doit s'occuper de gérer la récupération des produits par une personne de son choix, en l'indiquant au responsable de la distribution de Amaplace.*

Sylvain BARBERY s'engage à fournir à chaque distribution prévue, la quantité choisie lors de la signature du contrat, sur le lieu de la distribution. **Ce sont des produits transformés de volailles de qualité, issues de son exploitation, élevées selon les normes de l'agriculture biologique et certifiées AB.**

*Nota : L'association **AMAPPLACE** a établi un partenariat avec Sylvain BARBERY, éleveur et producteur Biologique. En souscrivant un contrat avec lui, vous préachetez des produits issus d'un élevage bio, manifestez votre solidarité envers un producteur local engagé dans une démarche biologique. Vous contribuez à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois. Vous aidez de ce fait notre producteur-partenaire à planifier sa production, et consommez des produits dont vous connaissez la provenance et les méthodes d'élevage.*

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

Acceptation du contrat et validation de la 1<sup>er</sup> date, sous réserve de vérification de l'adhésion à l'association AMAPLACE et de la disponibilité des produits du producteur.